



**Réponse à la consultation publique sur le Livre blanc
français sur le financement de la transition écologique**

Sommaire

1.	Préambule	3
1.1.	Présentation de Lumo	3
1.2.	Présentation du « Civic crowdfunding »	4
2.	Commentaires sur le Livre blanc du financement de la transition écologique	4
2.1.	Remarques d'ordre général	4
2.2.	Position de Lumo sur certaines des recommandations du Livre blanc	5
	• Proposition 6.29	5
	• Proposition 7.33	5
	• Proposition 13.55.55 et 13.55.56.....	6

1. Préambule

1.1. Présentation de Lumo

Lumo est une plateforme de financement participatif (« crowdfunding ») qui permet à des citoyens **d'investir dans des projets d'énergies renouvelables (EnR) issus de partenariats entre des collectivités territoriales françaises et des développeurs de projets EnR** (par exemple, une installation photovoltaïque sur la toiture d'une école publique).

Lumo a été fondée en mars 2012 par Alexandre Raguét (ingénieur ENSTA, 15 ans d'expérience dans la finance de marché et 3 ans dans les EnR) et Marie Pons (économiste de formation avec 5 ans d'expérience en microfinance). Marie-Véronique Gauduchon (ingénieur polytechnicienne et spécialiste des questions énergie/climat) a rejoint l'équipe fin 2012 en tant que directrice générale. La société a son siège à La Rochelle afin de capitaliser sur les politiques locales de développement des énergies vertes et de l'éco-industrie. Lumo a également un bureau à Paris avec un poste de travail dans l'espace Start-Up de Bpifrance.

Les principales activités de Lumo sont :

- Développement et gestion de la plateforme internet Lumo qui permet à des citoyens d'investir sur le long terme (12 à 18 ans) dans des projets « public-privé » d'EnR et ce à partir d'un seuil relativement modeste (25 €) rendu possible grâce à la révolution numérique ;
- Conseil en investissement financier ;
- Conseil en ingénierie financière dans le domaine des EnR ;
- Animation de débats/conférences dans les domaines des financements innovants et de la transition énergétique.

Lumo est membre fondateur de :

- l'association European Crowdfunding Network dont Alexandre Raguét est le trésorier ;
- l'association Financement Participatif France.

Lumo fait partie des 14 plateformes de crowdfunding sélectionnées pour être partenaires de TousNosProjets.fr, le **portail de la finance participative développé par la Bpifrance** et lancé en septembre 2013.

Lumo est également partenaire du **projet européen « Citizenergy »** qui vise à développer le financement participatif et citoyen de projets d'énergies renouvelables en Europe. Ce projet, cofinancé par la Commission Européenne dans le cadre du programme Énergie Intelligente pour l'Europe (EIE), débutera en mars – avril 2014.

Alexandre Raguét contribue en tant que Président de Lumo au **groupe de travail sur l'autoproduction de l'électricité renouvelable** lancé en décembre 2013 par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat.

Lumo a été labellisé par le pôle de compétitivité Finance Innovation en novembre 2012 dans la catégorie **Économie Sociale et Solidaire**.

1.2. Présentation du « Civic crowdfunding »

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont permis l'essor de la finance collective via Internet, le « crowdfunding ». Depuis 2005, le « crowdfunding » se développe à travers le monde et permet aux internautes d'investir de petites sommes dans des projets qu'ils ont choisis. En 2012, 2,7 milliards de dollars ont été collectés par plus de 300 plateformes¹.

Depuis 2012, des plateformes dédiées au financement de projets locaux développés en partenariat avec des collectivités territoriales se développent, en particulier aux Etats-Unis. On parle alors de « Civic crowdfunding » : une finance participative qui permet l'émergence de projets d'intérêt général, désirés par une communauté et bénéficiant en particulier à leur bassin de vie.

Appliqué aux énergies renouvelables, le « Civic crowdfunding » a un fort potentiel pour financer rapidement et à grande échelle la transition énergétique et permettre une meilleure appropriation citoyenne de l'énergie.

Les fondateurs de Lumo se sont intéressés au « Civic crowdfunding » pour accélérer la transition énergétique tout en proposant aux citoyens un nouveau produit d'épargne durable, traçable, de moyen/long terme et peu risqué.

C'est dans ce contexte que Lumo commente dans ce document le Livre blanc français du financement de la transition écologique.

2. Commentaires sur le Livre blanc du financement de la transition écologique

2.1. Remarques d'ordre général

- **Renouvellement d'infrastructures**

Comme indiqué au paragraphe II, de « nombreux équipements arrivant en bout de cycle devront être renouvelés ». Pour les centrales de production énergétique, ce renouvellement impliquera une décentralisation et un rapprochement entre les centres de production et de consommation énergétique. En outre, le passage aux énergies de flux décentralisées nécessite une forte acceptabilité des équipements par les riverains. Aujourd'hui, le « Civic crowdfunding » est considéré comme un facteur d'acceptabilité : la participation, l'engagement de l'individu et le partage des richesses produites par des projets durables permettent une désirabilité croissante de ces projets territoriaux.

¹ Source : Massolution, "The crowdfunding industry report".

- **Fiscalité des produits d'épargne de long terme pour la transition écologique**

Le paragraphe V.2.1 indique que « les incitations fiscales doivent favoriser la constitution d'une épargne gérée dans une perspective de moyen/long terme ». Pour amener les ménages et les entreprises vers des investissements longs il conviendra en effet d'établir une fiscalité simplifiée sur des produits financiers de la transition écologique d'une maturité moyenne à longue. Cette incitation constituera un avantage conséquent pour l'investisseur qui bénéficiera d'une simplification de son produit financier et des démarches afférentes aux déclarations fiscales.

Dans le cadre de produits financiers facilités par le crowdfunding et dédiés au financement de centrales d'énergie renouvelable, cette mesure sera un levier indispensable pour permettre la gestion de petits montants d'investissement et ainsi donner accès à ces produits au plus grand nombre. Pour ces produits financiers écologiques et de long terme (maturité d'un minimum de 8 ans), une exonération fiscale pourrait être adaptée pour des montants inférieurs à 5 000 € d'investissement par an et par personne physique.

2.2. Position de Lumo sur certaines des recommandations du Livre blanc

- **Proposition 6.29**

« Mettre en place un cadre juridique sécurisant le développement de la finance participative (« crowd-funding ») et des places de marché correspondantes. »

De nouvelles règles spécifiques au financement participatif entreront en vigueur au premier trimestre 2014 pour mieux encadrer et sécuriser ce secteur. En complément des obligations légales, les plateformes de crowdfunding dédiées à la transition écologique devraient être incitées à sensibiliser l'investisseur sur l'impact social et sociétal de son choix d'épargne. Elles devront, comme indiqué dans le paragraphe V.2.2 « garantir une information fiable, opérationnelle et traçable » aux citoyens.

Par son caractère personnalisé et transparent, le crowdfunding induit une implication et donc une responsabilisation - consciente ou non - de l'investisseur. Cet outil est donc particulièrement pédagogique pour amener les ménages et les entreprises à un comportement éthique et responsable en tant qu'épargnant et consommateur d'énergie.

- **Proposition 7.33**

« Promouvoir en Europe, dans les domaines relatifs à la transition écologique, une harmonisation réglementaire et fiscale qui tout en limitant les distorsions de concurrence au sein du marché unique européen assure aux entreprises européennes un jeu égal dans la concurrence avec les entreprises étrangères. A ce titre, la constitution d'acteurs européens de taille internationale de la transition écologique peut être souhaitable dès lors qu'est préservée la concurrence sur le marché européen. »

L'harmonisation réglementaire et fiscale dans les domaines relatifs à la transition écologique, dont le domaine financier, est indispensable. Dans le cadre du programme Énergie Intelligente pour l'Europe cofinancé par la Commission Européenne, un consortium d'associations, de centres de recherche, de coopératives d'énergie et d'acteurs du

crowdfunding (dont Lumo) a pour objectif de développer le financement participatif des énergies renouvelables à travers l'Europe. Une plateforme européenne de crowdfunding sera créée dans cette optique pour faciliter l'investissement citoyen transnational. La pérennité d'une plateforme européenne de cette nature sera conditionnée par l'uniformisation et la simplification des réglementations financières européennes.

- **Proposition 13.55.55 et 13.55.56**

« Permettre dans le cadre de ce dialogue la confrontation des expertises, la création d'un observatoire du financement de la transition écologique et l'élaboration d'engagements volontaires pour favoriser la transition écologique. »

« Contribuer par cette appropriation sur le plan national à un mouvement plus large sur le plan européen. »

Un observatoire du financement de la transition écologique sera d'autant plus pertinent qu'il réunira des acteurs et observateurs hétérogènes du financement de la transition énergétique. Lumo se tiendra disponible pour contribuer à cet observatoire afin de présenter des résultats nationaux et transnationaux sur la thématique du crowdfunding au service de la transition écologique.